

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Poudre
 Nom du produit : PLADUR® ST2
 Groupe de produits : Article

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public
 Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs, Utilisation professionnelle
 Utilisation de la substance/mélange : Poudre à mélanger avec de l'eau pour l'obtention d'un enduit de finition pour plaques de gypse PLADUR®

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PLADUR GYPSUM S.A.U
 Ctra. Andalucía Km. 30.200
 28343 VALDEMORO (Madrid) - ESPAGNE
 T +34918098800 - F +34918098852
www.pladur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de- Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélange/Substance: SDS EU 2015: According to Annex II of Regulation (EC) No. 453/2010 (REACH Annex II)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Extra étiquetage à afficher Extra classification(s) à afficher

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de calcium substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 471-34-1 (Numéro CE) 207-439-9	35 - 65	Non classé

PLADUR® ST2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sulfate de calcium hémihydraté substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(n° CAS) 26499-65-0	35 - 65	Non classé
---	---------------------	---------	------------

Textes des phrases H: voir RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut provoquer une légère irritation.
Symptômes/lésions après ingestion	: Pas d'information spécifique disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	: Non inflammable. Non combustible.
------------------------------------	-------------------------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: sans objet.
Danger d'explosion	: Sans objet.
Reactivité en cas d'incendie	: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Eviter toute formation de poussière.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Lunettes de protection.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières. Rincer les restes avec beaucoup d'eau.
-----------------------	--

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Aucun(e).
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Mesures d'hygiène	: Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Se conformer aux réglementations en vigueur.
Conditions de stockage	: Entreposer dans un endroit sec et abrité afin d'éviter tout contact avec l'humidité.
Produits incompatibles	: Acides forts.

PLADUR® ST2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Lieu de stockage : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PLADUR® ST2		
France	VME (mg/m ³)	5 mg/m ³ Poussières alvéolaires
carbonate de calcium (471-34-1)		
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
Sulfate de calcium hémihydraté (26499-65-0)		
France	VME (mg/m ³)	Calcium (sulfate de), 10 mg/m ³ ; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VL: Valeur non réglementaire indicative

PLADUR® ST2	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	<=

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.
Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. tous types.
Protection oculaire : Le port de lunette est recommandé si il y a un risque de projection
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires : Protection respiratoire non requise dans conditions normales. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Poudre.
Couleur : Blanc cassé.
Odeur : Inodore.
Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
pH : Aucune donnée disponible
pH solution : 9 - 9,5 PH eau surnageant
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
Point de fusion : Aucune donnée disponible
Point de congélation : non applicable
Point d'ébullition : non applicable
Point d'éclair : non applicable
Température d'auto-inflammation : non applicable
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : non applicable
Pression de la vapeur : non applicable
Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
Densité relative : Aucune donnée disponible
Densité : > 800 kg/m³ masse volumique apparente
Solubilité : Aucune donnée disponible
Log Pow : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : sans objet.
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

PLADUR® ST2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact de acides.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

sans objet.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Réagit avec les acides forts avec dégagement de dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

carbonate de calcium (471-34-1)	
DL50 orale rat	6450 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

carbonate de calcium (471-34-1)	
TLM poissons 1	> 56000 mg/l (96 h, GAMBUSIA AFFINIS)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	> 200 mg/l (96 h, POECILIA LATIPINNA)

Sulfate de calcium hémihydraté (26499-65-0)	
CL50 poissons 1	2980 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus; Forme anhydre)
CL50 poissons 2	> 56000 mg/l (96 h; Gambusia affinis; Forme anhydre)

12.2. Persistance et dégradabilité

carbonate de calcium (471-34-1)	
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	sans objet
ThOD	sans objet
DBO (% de DThO)	sans objet

Sulfate de calcium hémihydraté (26499-65-0)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité: sans objet.
Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet

PLADUR® ST2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Sulfate de calcium hémihydraté (26499-65-0)	
ThOD	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

12.3. Potentiel de bioaccumulation

carbonate de calcium (471-34-1)	
Log Pow	sans objet

Sulfate de calcium hémihydraté (26499-65-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

carbonate de calcium (471-34-1)	
Ecologie - sol	Biodégradabilité dans le sol: sans objet. Adsorption au sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PLADUR® ST2	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT de la directive REACH annexe XIII.	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB de la directive REACH annexe XIII.	

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation exacte d'expédition/Description (ADR) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle pour le transport (IATA) : Non applicable
Désignation exacte d'expédition/Description (ADN) : Non applicable
Désignation exacte d'expédition/Description (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Transport hazard class(es) (ADR) : Non applicable

IMDG

Transport hazard class(es) (IMDG) : Non applicable

IATA

Transport hazard class(es) (IATA) : Non applicable

ADN

Transport hazard class(es) (ADN) : Non applicable

RID

Transport hazard class(es) (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

PLADUR® ST2

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

Non soumis à l'ADN : Non

- Rail transport

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

PLADUR® ST2 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit